

REGLEMENT INTERIEUR



I. L'EQUIPEMENT

Sur la piste, le pilote doit **OBLIGATOIREMENT** avoir :

- Un vélo en bon état de marche.
 - Un casque intégral homologué attaché.
 - Des vêtements à manches longues.
 - Un pantalon à jambes longues (jogging fortement déconseillé).
 - Des gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts.
 - Des chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées.
 - Des chaussettes couvrant les chevilles.
- Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état ; il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.
 - L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas, le club ne procède à la maintenance des vélos.
 - L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote. le club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.
 - Le port de pantalon court avec protections et des pédales automatiques devront être validés par l'entraîneur.

II. LES ENTRAINEMENTS

- Le club se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles dans le but de préserver les infrastructures et/ou la santé des pilotes.
- Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées sur le site/réseaux sociaux du club.
- Les pilotes devront se noter sur la feuille de pointage au début de chaque séance.
- La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirements inclus).
- Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour raison de sécurité.
- Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entraînement. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements pourra être sanctionné.
- Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher au niveau du local à l'heure convenue à la fin de l'entraînement.
- Le club de BMX Corbenois Pays d'Alençon est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige.
- En cas d'accident ou de problème médical durant un entraînement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.
- Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local.
- La grille ne pourra être utilisée que pendant les heures d'entraînements/compétitions.

III. LES COMPETITIONS

Possibilité durant la saison de participer à diverses compétitions.

- Le club finance les engagements des compétitions suivantes : Coupe de l'Orne, Coupe/Championnat de Basse Normandie, Coupe/Championnat de Normandie, Open de Caen by Night, sous certaines conditions :
 - En cas de décision de non-participation après la date limite d'annulation, le remboursement des frais d'inscription sera demandé au pilote.
 - La participation active d'un membre de la famille du pilote pour l'arbitrage, sur les compétitions ci-dessus, à la hauteur de 1 à 2 journées par saison, sans quoi l'inscription pourra lui être refusée.
 - Le port du maillot aux couleurs du club lors des compétitions.
- Toutes autres compétitions sont à la charge du pilote. Le règlement devra être envoyé au club afin de valider l'inscription à la compétition souhaitée.
- Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.
- Pour chacune des compétitions auxquelles le pilote désire participer, l'inscription se fera uniquement par le biais du site du club.

NOM et Prénom du Pilote : 	St Germain du Corbéis, le..... lu et approuvé
--	--